



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans, commerçants et industriels : montant des pensions

Question écrite n° 7404

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la modicité des retraites versées aux artisans et aux commerçants. En effet, au bout d'une vie de travail, les artisans et les commerçants rencontrent de nombreuses difficultés pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Pourtant, les cotisations d'assurance maladie et les cotisations d'assurance vieillesse, auxquelles sont assujettis les artisans et commerçants, paraissent excessivement importantes au regard des prestations qu'ils reçoivent en retour. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de réduire ces disparités afin de rétablir l'équité entre les commerçants-artisans et les autres catégories de travailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7404

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4377